



SCHEMA

ACCUEIL

HEBERGEMENT

INSERTION

DU PAS-DE-CALAIS

2007-2012

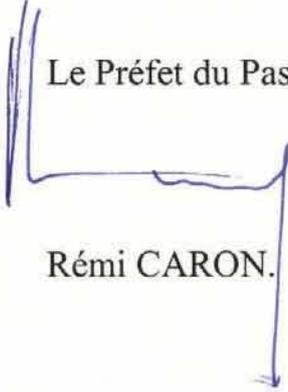
La publication du schéma départemental « Accueil Hébergement Insertion » 2007-2012 intervient à un moment où les difficultés rencontrées pour les personnes les plus démunies mobilisent toute notre énergie, et où le cadre législatif de l'action sociale s'élargit, avec notamment le Plan d'Action Renforcée pour les Sans Abris, la loi du 5 Mars 2007 qui institue le droit au logement opposable, ou l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active.

Ce document doit beaucoup à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, ainsi qu'à la convergence efficace de l'ensemble des partenaires concernés, parmi lesquels il faut citer particulièrement les Services d'Accueil d'Urgence et d'Orientation qui, après avoir été sollicités dans le cadre des études préliminaires, le seront encore plus pour la mise en œuvre du schéma, qu'ils ont d'ailleurs déjà entreprise.

L'intégration du Schéma « Accueil Hébergement Insertion » au sein du « Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-sociale », dont l'adoption relève du Conseil Général, se fera d'autant plus naturellement que l'actualisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées a été réalisée simultanément et en concertation avec nombre de partenaires identiques.

Le département du Pas-de-Calais se trouve donc en possession d'un outil qui contribuera notablement à aider les plus démunis de ses habitants, ainsi que ceux qui ont la tâche lourde, difficile mais indispensable, de les prendre en charge.

Le Préfet du Pas-de-Calais,



Rémi CARON.



SCHEMA DEPARTEMENTAL
ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION
DU PAS-DE-CALAIS

Préambule

Préambule

Le présent document constitue le troisième schéma départemental relatif aux personnes en difficulté.

Son objet et son contenu présentent des différences notables par rapport à ses prédécesseurs :

- celui de décembre 1993 intitulé «Schéma départemental des centres d'hébergement et de réadaptation sociale », qui concernait essentiellement les CHRS (à l'époque « centres d'hébergement et de réadaptation sociale », devenus à présent « centres d'hébergement et de réinsertion sociale ») et de leurs activités annexes ;
- celui du 20 août 2003, intitulé «Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion pour la période 2002-2004», dont le champ s'était étendu à toutes les formes d'accueil et à leurs liens immédiats avec le logement.

La parution en mars 2005 du « Référentiel national accueil, hébergement, insertion » a encore élargi des domaines devant être inclus dans le schéma de dernière génération qui ne peut désormais plus ignorer l'ensemble des possibilités d'insertion, qu'il s'agisse du secteur économique, du domaine de la formation, des études voire de la scolarisation, des liens avec le loisir, les activités culturelles, même si l'accueil d'urgence, l'hébergement et le logement demeurent bien entendu les priorités. Sa dénomination « Accueil, Hébergement, Insertion », se trouve à la fois confirmée et étendue.

Dans la mesure du possible a été prise en compte la loi dite DALO n° 2007.290 du 5 Mars 2007 instituant le droit au logement opposable. En effet au moment de la rédaction définitive du présent document, nombre de dispositions relatives aux conditions de mise en œuvre de cette loi ne sont pas parues.

La méthode d'élaboration du présent schéma a, plus encore que pour les précédents, associé les partenaires et les acteurs, de terrain d'abord mais aussi les organismes associatifs et les administrations, tant sur le plan des réflexions de fond, qui donnent matière à des « orientations », que sur le plan des propositions d'actions concrètes, dénommées « fiches actions » qui comportent, chaque fois que possible, des éléments de programmation.

L'étendue des domaines concernés, le nombre et la diversité des intervenants, les multiples liens avec d'autres documents du même type auraient pu conduire à la rédaction d'un rapport excessivement volumineux incluant des analyses aussi complexes que pertinentes de l'ensemble des données socio-économiques et de leurs répercussions sur la population en difficulté, dans le Pas de Calais notamment. Il aurait pu en être de même au regard des dispositifs existants et des critiques qu'ils appellent.

Le comité de pilotage du schéma et son groupe technique opérationnel ont jugé plus opportun, et surtout plus efficace, de lui conférer une présentation systématiquement dirigée vers des objectifs concrets dont les modalités et les délais de mise en œuvre sont affichées.

Enfin il convient de rappeler que conformément aux dispositions de l'article 312-5 du code de l'action sociale et des familles, tel que rédigé par la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ce schéma constitue les « orientations » définies par le représentant de l'Etat dans le Département, orientations qui ont vocation à être incluses dans le « schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale dont l'adoption relève du Conseil général ».

*

L'organisation du document se présente comme suit :

- une courte présentation de la méthodologie retenue,
- un descriptif de l'équipement existant avec les remarques et commentaires qu'il appelle,
- un inventaire des besoins quantitatifs et des réponses à y apporter,
- un constat des améliorations qualitatives nécessaires et des remèdes qui peuvent leur être donnés.



SCHEMA DEPARTEMENTAL
ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION
DU PAS-DE-CALAIS

Sommaire

Préambule	page 6
------------------	--------

Sommaire	page 8
-----------------	--------

Introduction méthodologique	page 14
------------------------------------	---------

1) Le champ	page 16
-------------	---------

2) Le contenu	
---------------	--

3) Les étapes et le calendrier	page 17
--------------------------------	---------

4) Les méthodologies spécifiques utilisées	page 18
--	---------

<u>1 - L'EQUIPEMENT EXISTANT</u>	page 22
---	---------

<u>1-1 LES NIVEAUX D'EQUIPEMENT (BILAN QUANTITATIF).</u>	page 24
--	---------

1-1-1 - par rapport aux taux d'équipement national et régional,

1-1-2 - au sein du département,

1-1-3 - commentaires par territoires, page 25

<u>1-2 LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS.</u>	page 28
---	---------

1-2-1 - la coordination interne pour le dispositif AHI,

1-2-2 - les liens avec l'extérieur,

<u>1-3 LES BESOINS SATISFAITS</u>	page 30
-----------------------------------	---------

(ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITE) :

1-3-1 - préalables méthodologiques, page 30

1-3-2 - les CHRS page 32

- synthèse : page 44

- sur le plan des besoins,

- sur le plan administratif,

- sur le plan des fonctionnements,

1-3-3 - les hébergements d'urgence page 46

- synthèse

1-3-4 - l'équipe de rue page 57

1-3-5 - les nuitées d'hôtel page 59

1-3-6 - les SAUO page 61

1-3-7 - les « 115 » page 63

1-3-8 - synthèse globale sur les services rendus ou
« les besoins satisfaits » page 65

1-3-9 - le cas particulier de Calais page 68

<u>1-4 LES MANQUES EVIDENTS :</u>	page 70
1-4-1 – le système d’information,	
1-4-2 – le système de coordination locale,	
1-4-3 – la structuration et le positionnement des coordinations locales,	
1-4-4 – le vaste secteur rural,	
1-4-5 – le caractère « bien rempli »,	
1-4-6 – certaines populations apparaissent peu,	
1-4-7 – certains équipements s’avèrent insuffisants,	

2 - LE CONSTAT DES BESOINS QUANTITATIFS

<u>2-1- LES CHIFFRAGES GLOBAUX</u>	page 74
<u>2-2- LES ESTIMATIONS DE L’ENQUETE DE FEVRIER MARS 2006</u>	page 76
2.2.1 - sur la crédibilité	
2.2.2 - enseignements méthodologiques	
<u>2-3 - LES ENSEIGNEMENTS STATISTIQUES</u>	page 77
2-3-1- sur le plan global	
2-3-2- les caractéristiques géographiques	page 78
2-3-3- la projection statistique annuelle	page 80
2-3-4- les besoins spécifiques	page 81
2-3-5- les suites données aux demandes	page 85
2-3-6- éléments de conclusions partielles sur les besoins ressortant de l’enquête	page 86
<u>2-4 - ACTUALISATION DES BESOINS APRES ANALYSE DE L’ENQUETE</u>	page 87
<u>2-5 - COMPARAISON AVEC LES DONNEES SOCIO ECONOMIQUES</u>	page 94
2-5-1 - le plan socio-économique	
2-5-2 - le plan démographique	
<u>2-6 - SYNTHESE DES BESOINS QUANTITATIFS</u>	page 96

3 - LES BESOINS D’ORDRE QUALITATIF OU « COMMENT AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME »

3.1 – Le fonctionnement des structures AHI	page 100
3.2 – Les structures AHI entre elles	page 102
3.3 – Les liaisons entre le secteur AHI et les autres secteurs du champ social	page 105

LES FICHES ACTION

page 108

PREMIERE ORIENTATION : « COMPLETER L'OFFRE DE PRISE EN CHARGE EN FONCTION DES BESOINS »

Fiche action n° 1 : Préconisations départementales
et par arrondissement page 112

Fiche action n° 2 : L'accueil d'urgence. page 144

Fiche action n° 3 : La redéfinition de l'usage des nuitées d'hôtel. page 148

Fiche action n° 4 : La formation et l'insertion professionnelles. page 150

Fiche action n° 5 : La vie sociale et les loisirs. page 154

Fiche action n° 6 : Le secteur rural. page 156

DEUXIEME ORIENTATION : « AJUSTER LES REPONSES FOURNIES AUX PROBLEMATIQUES PARTICULIERES DES PERSONNES D'ORIGINE ETRANGERE »

Fiche action n° 7 : Les étrangers en situation régulière. page 160

Fiche action n° 8 : Les étrangers en situation précaire. page 162

Fiche action n° 9 : Les demandeurs d'asile. page 164

TROISIEME ORIENTATION : « RENFORCER LES LIENS ET LES PARTENARIATS AUTOUR DE LA PERSONNE AVEC LES DISPOSITIFS CONNEXES.

Fiche action n° 10 : Mieux gérer le dispositif hivernal. page 168

Fiche action n° 11 : La prise en charge des soins. page 170

Fiche action n° 12 : Le "réfèrent" en matière AHI. page 174

Fiche action n° 13 : Les liens dispositif « AHI »
– dispositifs « Logements ». page 176

Fiche action n° 14 : Les liens avec le domaine de
l'Enfance et de la famille. Page 178